

## INFO-MUNICIPAL JUIN 2019

### ÉVÈNEMENTS

#### MOT DU MAIRE



Lors de la dernière assemblée du Conseil du 3 juin, j'ai eu le plaisir de présenter le « rapport du Maire » conformément à la Loi. À la suite de l'audit des comptes réalisé par la firme *Raymond Chabot*, il apparaît une saine gestion des finances municipales. Cette année, le conseil municipal a décidé d'aller encore plus loin en créant un « fonds de roulement » (règlement n° 314) afin de réaffecter les surplus que nous pouvons dégager, soit lorsqu'il arrive que des projets budgétés ne se réalisent pas au cours de l'année, ou encore lorsque nous avons été en mesure de réduire certaines dépenses. Cela va dans le sens que souhaite le Conseil, à savoir administrer le plus justement possible les finances de la municipalité et réduire le fardeau fiscal de ses citoyens.

Comme indiqué dans le rapport du Maire, certains projets sont en cours d'aboutir. Ainsi, suite à l'obtention des autorisations du ministère de l'Environnement, nous sommes en mesure d'installer le système de filtration de l'eau à la bibliothèque et au centre communautaire. Nous pourrons enfin offrir une eau propre à la consommation très prochainement. À ce sujet, je tenais à remercier Mme Claire Isabelle, Députée de Huntingdon, ainsi que toute son équipe, qui a travaillé très fort pour faire avancer le dossier pour les citoyens de Sherrington. Enfin, quelques mots pour souligner le départ de M. Frédéric Barbeau, dont vous trouverez un mot ci-dessus. Étant amené à déménager il a présenté sa démission de son poste de conseiller. Cela a été un réel plaisir de travailler avec lui depuis novembre 2017. Nous le remercions chaleureusement pour son investissement et lui souhaitons le meilleur ! Afin de pourvoir ce poste désormais vacant, une élection partielle va se tenir au cours des prochains mois. Soyez attentifs à nos communications pour le calendrier électoral qui sera proposé. Nous aurons le plaisir d'accueillir celles et ceux qui ont le goût de s'investir pour le devenir VOTRE municipalité ! **Yves Boyer, Maire.**

#### MOT D'ÉLU – FRÉDÉRIC BARBEAU, CONSEILLER N° 6



L'assemblée du 3 juin a été ma dernière assemblée en tant qu'élu municipal. J'ai présenté devant le Maire, les conseillers municipaux et le directeur général ma lettre de démission à regret. Je souhaite remercier tout d'abord les citoyens de Sherrington que je quitte le cœur gros. Je tenais à remercier toute l'équipe du comité des loisirs avec qui j'ai passé de superbes moments et qui, j'en suis certain, vont continuer à donner bien du « fun » aux jeunes et aux familles de Sherrington ! Et puis, merci à M. le Maire, Yves Boyer, et l'ensemble des membres du conseil municipal. Je garderais le souvenir de belles et intenses séances de travail où nous avons débattu concernant l'amélioration des services aux citoyens ou encore l'assurance d'une bonne gestion de la municipalité. S'il y a pu avoir des divergences, nous avons toujours trouvé des consensus pour avancer tous ensemble ! Continuez votre excellent travail ! Assurément, je garderai un œil attentif à ce qui se passe ici. Au plaisir !



**Fête nationale Sherrington**

**Ouverture du site 13 h 00**

**Jeux gonflables**

**Activités**

**Food truck**

**22 JUIN 2019**

**15 h 00 :**

- + Clown
- + Spectacle de magie

**18 h 00 :**

- + Parade sur la rue St-Patrice
- + Feux d'artifices en soirée

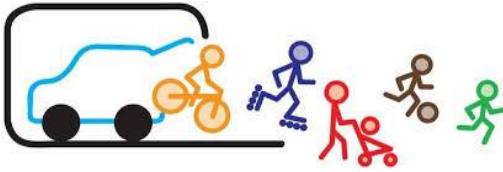
**Trip à Quatre - 20h**

Terrain des loisirs - 234, rue des loisirs



## APPEL À LA VIGILANCE !

Partageons la route, soyons prudents ! Merci aux piétons, aux cyclistes et aux automobilistes d'adapter votre conduite. Vive la courtoisie !



Le formulaire d'inscription se trouve sur le site Internet de la municipalité. Il est possible de nous faire parvenir les formulaires complétés par courriel. Pour de plus amples informations, 450--454-4959 ou [info@sherr.ca](mailto:info@sherr.ca).

## INVITATION AU PIQUE-NIQUE FAMILIAL ANNUEL !

**Dimanche, 9 juin 2019 de 9 h à 13 h**

**Au Parc des Loisirs de Napierville**

Jeux gonflables, maquillage, parcours de développement moteur pour enfants, tente de lecture, grillades (\$), sucettes glacées, jeux d'eau (si la température le permet !) et tirage prix de présence. **Apportez votre lunch !** *En cas de pluie, l'évènement aura lieu à l'aréna de Napierville. Bienvenue à tous !*



## PROJET D'EMPLOYABILITÉ À SAINT-RÉMI

Vous demeurez dans la MRC des Jardins-de-Napierville et vous avez de la difficulté à trouver ou garder un emploi ? Vous aimeriez retourner aux études, mais vous ne savez pas dans quel domaine ? Pour information : contactez Karine ou Jessie chez PS Jeunesse au 450 992-1106 ou présentez-vous au 43, rue Chevrefils à Saint-Rémi.



Karine Lamond et Jessie Cardinal  
 Conseillères en emploi  
 PS Jeunesse  
 450 992-1106

[klamond@psjeunesse.org](mailto:klamond@psjeunesse.org)  
[jcardinal@psjeunesse.org](mailto:jcardinal@psjeunesse.org)

## CONFÉRENCE SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

**SUJET :** Maurice Duplessis  
**CONFÉRENCIER :** Charles-Philippe Courtois  
**QUAND :** Mercredi 19 juin 2019 à 19 H 30  
**OÙ :** Hôtel de ville de St-Cyprien-de-Napierville  
**COÛT :** \$5,00 pour les non-membres  
 Membres : gratuit

Pour plus d'information : Luc Mercier, 450-659-6735.

# BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## HORAIRE

**MARDI 15 h à 17 h 30 JEUDI 18 h à 20 h 30 SAMEDI 14 h à 16 h 30**

Pour information 450-454-0474 ou 450-454-9030

<b>À VENIR</b>	Ficelage des pierres (bijoux)
	Club philatélique pour jeunes débutants
	Club de collectionneur de cailloux
	Club de lecture TD
	Peinture sur pierre



Mme Sédillot, responsable de la bibliothèque et M. Yves Boyer, Maire, devant la nouvelle affiche de la bibliothèque municipale.

## HISTORIQUE DU PROJET DE BIBLIOTHÈQUE

- 1978** Mme Marguerite Van Winden et quelques personnes se réunissent afin de mettre sur pied une bibliothèque municipale.
- 1981** Une entente est signée avec la Bibliothèque Centrale de prêt de la région sud de Montréal.
- 1998** Le projet bibliothèque revient à la surface grâce à Mme Pierrette Tremblay, conseillère municipale.
- 1999** Une convention est signée avec la C.R.S.B.P.
- 2002** Formation d'un comité de démarrage avec l'appui du conseil municipal : le conseiller Jules Lestage est nommé responsable.
- 2002** La construction d'un Centre Culturel qui débute à l'été 2002 permet l'emplacement de la nouvelle bibliothèque. Entretemps, un local temporaire est fourni au Centre Louis-Georges-Lamoureux, permettant ainsi le classement des livres offerts par les citoyens et apprendre le travail administratif avec Cécile Provencher-Leclair, première responsable de la bibliothèque.
- 2003** La bibliothèque municipale ouvre son nouveau local au 234 rue des Loisirs le 22 mai 2003 grâce au travail de plus de 30 bénévoles. Son ouverture officielle a lieu le 28 septembre 2003.
- 2007** 30 mai 2007 : la Bibliothèque se voit décerner le trophée Performance-Animation.
- 2011** Juin 2011 : la bibliothèque reçoit le prix Cascade pour les ateliers dirigés offerts au CPE.

### Liste des responsables de la bibliothèque depuis le début

Cécile Provencher-Leclair	2003-2005
Manon Perras-Giroux	2005 à 2010
Diane Parent	2010 à 2018
Pierrette Sédillot	2018 à aujourd'hui



## ADMINISTRATION

### CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

Le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019, et ce, toujours à 19 h à la salle du conseil municipal situé au 300, Saint-Patrice à Sherrington :

8 juillet 2019	7 octobre 2019
5 août 2019	4 novembre 2019
9 septembre 2019	2 décembre 2019

### LES POINTS À RETENIR DE LA SÉANCE DU 3 JUIN DERNIER :

- Démission du conseiller siège n° 6 ;
- Présentation et dépôt du rapport du Maire ;
- Mis à jour du Code d'éthique des élus municipaux ;
- Adjudication du contrat de sel de déglçage 2019-2020 ;
- Adjudication pour des travaux de pavage sur le rang Contant et la montée Pinsonneault ;
- Contrat de gré à gré pour le système de filtration de l'eau à la bibliothèque et le centre communautaire ;
- Autorisation de passage pour autobus scolaire ;
- Autorisation pour un appel d'offres regroupé pour des équipements de recyclage avec la MRC ;
- Adoption du 1<sup>er</sup> projet du règlement n°308-2 modifiant le zonage ;
- Démission d'un employé au service incendie ;
- Acquisition d'un système de communication de masse au service incendie.

### SERVICES ANIMALIERS

#### Cohabiter avec la faune urbaine

Les animaux de la faune ont un impact très positif sur la biodiversité d'une région et sur l'équilibre écologique du milieu. Essayer de les éliminer en les piégeant, en les tuant ou en les relocalisant est non seulement inhumain, mais inefficace. Cela ne fait que perturber la structure sociale naturelle de ces animaux dans une région donnée et peut même créer des problèmes supplémentaires pour les humains. En prenant des précautions – comme modifier certaines de nos habitudes de vie – et en étant conscients de l'impact de nos gestes sur la faune, nous pouvons cohabiter pacifiquement avec tous les animaux

#### Comment prévenir les conflits avec les animaux de la faune ?

Voici plusieurs mesures faciles à appliquer :

- Gardez toute nourriture à l'intérieur.
- Placez vos déchets dans des poubelles ayant un couvercle hermétique et entreposez-les à l'intérieur jusqu'à la collecte des ordures.
- Protégez votre jardin avec une clôture ou un grillage.
- Clôturer votre terrain pour le rendre moins accessible.
- Bouchez les espaces vides sous le balcon, la terrasse et la remise (assurez-vous qu'il n'y ait pas d'animaux avant de le faire).
- Gardez votre chat à l'intérieur la nuit.
- Apprenez aux enfants à respecter les animaux de la faune en gardant leurs distances.

#### Que faire si des animaux de la faune vous nuisent ?

Éliminez tous les accès à la nourriture et à l'eau. De cette façon, les animaux vont très probablement choisir de déménager, puisque leur environnement ne sera plus satisfaisant. C'est également la seule manière de s'assurer qu'un nouvel animal ne prendra pas leur place.

#### Que faire si vous rencontrez des rats laveurs ?

Si une famille de bébés rats laveurs a élu domicile dans votre jardin, laissez-les faire puisqu'ils partiront d'eux-mêmes.

## SERVICE INCENDIE

### RAPPORT DES INTERVENTIONS DE MAI 2019



M. Yves Boyer informe la population des résultats du rapport d'intervention du Service de prévention incendie préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Directeur du Service.

Entraide	2
Intervention premier répondant	6
Inspection	4
Travaux caserne	7
Alarme	1
Prévention	8
Autre et bénévolat	4

#### Que faire si vous trouvez des bébés lièvres ?

Étant des proies convoitées par plusieurs prédateurs, les lièvres sont des animaux très discrets qui font tout pour ne pas être remarqués. La mère cache ses petits dans un terrier qu'elle aura creusé dans le gazon, puis viendra les nourrir seulement une ou deux fois par jour afin de ne pas alerter les prédateurs. Il est donc normal de ne jamais voir la mère. Si vous trouvez des bébés lièvres dans votre cour, soyez patients et ne tentez pas de les déplacer, puisqu'ils seront sevrés au bout de deux semaines et quitteront alors d'eux-mêmes les lieux. Lorsque vous aurez la certitude qu'ils sont tous partis, remplissez le trou de terre afin d'éviter qu'ils reviennent.

#### Que faire si vous trouvez un bébé oiseau au sol ?

**Avant d'intervenir, il est très important de faire la différence entre un bébé oiseau et un oiseau juvénile :**

**Bébé oiseau** (il n'a pas de plumes, sa peau est rose et sa mobilité est réduite) : Les jeunes oiseaux devraient être délicatement replacés dans leur nid. Si vous ne le trouvez pas, vous pouvez facilement en créer un. Percez des trous dans le fond d'un petit contenant de plastique ou d'un petit pot à fleurs pour permettre à l'eau de pluie de s'écouler, puis remplissez-le de feuilles sèches, d'herbe, de terre ou de papier de toilette. Placez les bébés dans le nid et dans l'arbre duquel ils sont tombés, à l'abri du soleil. Quittez les lieux, mais venez jeter un œil régulièrement pendant deux ou trois heures. Si la mère ne revient pas s'occuper de ses petits, contactez le centre de réhabilitation le plus près.

**Oiseau juvénile** (il a un plumage fourni et il est actif) : Les oiseaux juvéniles ont rarement besoin de notre aide. À ce stade de leur vie, ils peuvent passer de deux à cinq jours en dehors de leur nid, sous l'œil de leurs parents qui les surveillent à distance.

Pour toutes questions supplémentaires concernant les oiseaux sauvages, contactez [Le Nichoir](http://LeNichoir) par téléphone au 450 458-2809 ou par courriel à [info@lenichoir.org](mailto:info@lenichoir.org)



# INFORMATION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ - EXERCICE FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2018

## CADRE LÉGAL DE LA VÉRIFICATION FINANCIÈRE

Suites aux dispositions de l'article 55 du projet de loi 122 du Code municipal, le rapport du maire sur la situation financière a été supprimé. Cependant, la municipalité a le devoir de présenter les faits saillants du rapport financier produit par le vérificateur externe. Ainsi, en complément du rapport déposé le 8 avril 2019 par la firme *Raymond Chabot Grand Thornton*, mandatée par la municipalité pour ce mandat, j'ai l'honneur de vous présenter les faits saillants de ce rapport pour l'exercice financier au 31 décembre 2018.

## OPINION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Le vérificateur n'aura relevé aucune déficience importante quant à la conception du contrôle interne de la municipalité. Pour ce faire, ce dernier a procédé à un audit au sein même du bureau municipal pendant deux semaines, au mois de mars 2019. Dans le cadre de cet audit, les services municipaux ont été amenés à répondre à une série de questions et la diffusion de documents relatifs aux revenus (taxation municipale ou subventions), aux dépenses de fonctionnement (diverses factures de quotes-parts, copies de contrats), aux rémunérations, aux relevés bancaires, dossiers des employés, ...

## FAITS SAILLANTS DU RAPPORT ET QUELQUES COMMENTAIRES

### UN SURPLUS DÉGAGÉ

Tel que présenté en annexe, un revenu d'un montant total de 3 116 444 \$ a été budgété aux fins de l'exercice financier 2018. Au réel, les revenus de fonctionnement s'élèvent à 2 909 687 \$, soit un écart de 7 %.

Concernant les dépenses, le montant réel pour l'exercice 2018 s'est élevé à 2 405 106 \$ : soit un surplus dégagé de 504 581 \$.

Ce surplus peut s'expliquer, notamment mais non limitativement, par les points suivants :

- Réaffectation de subventions (TECQ, Pacte rural) dans les investissements au lieu de revenus de fonctionnement, pour un montant de 369 000 \$ ;
- Non réalisation de certains travaux pour l'eau potable et la station d'eau usée, pour 241 000 \$ d'une part et de 128 000 \$ d'autre part ;
- Un revenu de taxation de 69 607 \$ avec la mise à jour du rôle d'évaluation.

## ÉTABLISSEMENT D'UN FONDS DE ROULEMENT

Le rapport des vérificateurs montre une saine gestion des finances de la municipalité. Au cours de l'année 2018, les efforts du Conseil municipal et de son administration ont été mis particulièrement sur la poursuite des projets structurants de l'eau potable et de la station de l'eau usée. Les autorisations du gouvernement pour leur conclusion (notamment concernant le ministère de l'Environnement) sont prévues pour le premier semestre 2019. Aussi, les travaux et investissements budgétés en 2018 sont décalés d'une année.

Afin de ne pas taxer plus que de raison les contribuables, la municipalité a créé un fonds de roulement, ce qui permet de réaffecter certaines dépenses budgétées mais non réalisées. De plus ce fonds permet à la municipalité de s'autofinancer dans certains cas et d'éviter à payer inutilement certains intérêts lorsque nous pouvons mobiliser nos fonds propres.

### SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2018

REVENUS			
	AU 31 DÉCEMBRE 2018	\$\$\$	%
Taxes	2 582 400 \$	43 948 \$	1.7
Compensation	14 882 \$	2 262 \$	15.2
Transfert	111 438 \$	(21 061) \$	-18.9
Services rendus	135 372 \$	45 545 \$	33.6
Imposition de droits	46 333 \$	(24 905) \$	-53.8
Amendes et pénalités	4 669 \$	(2 184) \$	-46.8
Autres	37 961 \$	(2 793) \$	-7.4
	(23 368) \$	(23 368) \$	100.0
<b>TOTAL</b>	<b>2 909 687 \$</b>	<b>17 444 \$</b>	<b>0.6</b>
CHARGES			
	AU 31 DÉCEMBRE 2018	\$\$\$	%
Administration	325 595 \$	(6 457) \$	-2.0
Sécurité publique	742 539 \$	65 659 \$	8.8
Transport	441 992 \$	(156 042) \$	-35.3
Hygiène du milieu	505 718 \$	81 492 \$	16.1
Santé-Bien-être	3 334 \$	(1 975) \$	-59.2
Aménagement, urbanisme et développement	73 787 \$	4 726 \$	6.4
Loisirs et culture	249 439 \$	26 677 \$	10.7
Frais de financement	3 376 \$	1 171 \$	34.7
AFFECTATIONS			
Produit de cession	(6 600) \$	(6 600) \$	100.0
Perte sur disposition	(29 016) \$	(29 016) \$	100.0
Remb. Dette à long terme	12 300 \$	400 \$	3.3
Revenu d'investissement	82 642 \$	(53 600) \$	-64.9
<b>TOTAL</b>	<b>2 405 106 \$</b>	<b>(73 565) \$</b>	<b>-3.1</b>
<b>SURPLUS</b>	<b>504 581 \$</b>		

## LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$

Tel que requis par la Loi, je dépose la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec le même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$. La liste est affichée sur le site internet de la Municipalité.